



Barème Safer Grand Est

(validé par le conseil d'administration du 06 avril 2023)



OPÉRATIONS FONCIÈRES

Base : Coût de revient Tarif HT

RÉTROCESSIONS SUITE A ACQUISITION AMIABLE	
Jusqu'à 1 million €/ha	8 %
de 1 à 1,2 million €/ha.....	4 %
Au-delà en fonction du type opération	
RÉTROCESSIONS SUITE A ACQUISITION PAR PRÉEMPTION.....	10 %

Tarif HT

RÉTROCESSIONS FERMIER....	6 %
ÉCHANGE FONCIER.....	4 %
RÉMUNÉRATION MINIMUM PAR RÉTROCESSION.....	350 €
FRAIS FINANCIERS par mois.....	0,40 %
Participation forfaitaire aux frais juridiques.....	800 €



PRESTATIONS

Tarif HT

INTERMÉDIATION LOCATIVE	
Redevance équivalente à une année de fermage suivant le barème départemental	
CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET PROVISOIRE	
Redevance équivalente à une année de fermage *suivant le barème départemental	

Tarif HT

RÉPONSES RAPIDES SUR DIA Réponse avant 21 jours	
dossier <20 000€	80 €
dossier >20 000€	250 €
Réponse dans les 7 jours calendaires	400 €



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Marge sur redevance :	
- polyculture.....	20 à 50 %
- viticulture.....	minimum 10 %
Marge minimum /bail/an.....	250 €

DEMANDE DE PRÉEMPTION SIMPLE	
Forfait.....	300 €

PRESTATIONS SUR DEVIS (avis de valeur, contrat ingénierie...)	
Coût journalier :	
Assistants.....	400 €
Géomaticiens / Cartographes.....	500€
Conseillers fonciers, chargés de mission, chargés d'études.....	700 €
Chefs de service	900 €

* Cf article L.142-4 du Code Rural

CONVENTIONS

Tarif HT

RECUEIL ACCORD AMIABLE	
Forfait par contrat (PV, AC, PE ou résiliation de bail).....	1 500 €
Rémunération (prix de vente + indemnités).....	8 %

Tarif HT

VIGIFONCIER	
Forfait 1ère inscription.....	350 €
(Mise en place + formation)	
Forfait annuel.....	150 €
(par communes)	



ENTRÉE DE MISE EN RÉSERVE

Forfait/EMR.....	1 500 €
Frais de gestion par an	2 %
(sur prix principal)	

